

COMPTE RENDU DE LA REUNION
De la séance du Conseil municipal
22 novembre 2017
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 22 novembre 2017 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 21 personnes

BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MELE Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THEVENOT Yves et GROSJEAN Daniel

Absents : 3 : ABOUDRAR Véronique, CHUZEVILLE Sandrine,,DI MEO-GUIGON Chrystel

Absents représentés : 5

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

AVRY Pascal donne pouvoir à PLUOT Gisèle

DORDOLO Thierry donne pouvoir à PASSIN Jean-Pierre

ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude

GAYET Gérard donne pouvoir à PLAISANCE Solange

NADAUD Laurent donne pouvoir à GRUNENWALD Ginette

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à :

Pour :	20
Contre :	0
Abstention : CLANET Jean-Claude, ETEOCLE Richard, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MEUNIER Maurice et PALHEC-PETIT Colette	6

Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2017.

Administration générale (Daniel GROSJEAN)

Intervention de M. Frank PELLETIER collaborateur du directeur régional de la poste chef de projet aménagement du réseau Rhône-Alpes sur le devenir du bureau de poste de Challes-les-Eaux.

Intercommunalité (Daniel GROSJEAN)

Présentation par Grand Chambéry du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) clef de voûte du futur PLUi HD (Plan Local d'urbanisme intercommunal et de déplacement HD)

Finances (Josette REMY)

DCM201789 Décision modificative n°6 du budget communal

A l'unanimité approuve la décision modificative n°6 du budget communal

Informations au Conseil municipal

DCM 201790 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

Objet de la convention/contrat	Titulaire	Adresse
Servitude publique parcelle D371 Chen des Primevères - implantation câbles	ENEDIS	73000 Chambéry
Servitude publique parcelle D437 TRIVIER implantation câbles	ENEDIS	73000 Chambéry

Dépenses imprévues : Agence France Locale

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT		
D 020	11 000,00	
D 266		11 000,00
Total investissement	11 000,00	11 000,00

Le Maire,
Daniel GROSJEAN

